



## Voisin ayant loué un cabanon à l'adresse de mon domicile

Par **Cyncyn**, le **13/05/2019** à **23:30**

Bonsoir à tous, je viens vers vous pour avoir des conseils car je me trouve dans une situation assez particulière.

Mon voisin possède un cabanon sans servitude, tous les accès menant à son bien passe par des propriétés dont la notre depuis plusieurs années nous lui disons de régulariser la situation en vain... Il fait l'homme à l'esprit léger.

Depuis peu il loue son cabanon à une famille avec des enfants mais je me suis aperçu que sur leur boîte au lettre installé par le propriétaire du cabanon il figurait notre adresse.

Que faire je ne veux pas attirer de souci à la famille ni avoir de problème non plus. Mon compagnon a parlé à la famille et lui ont dit qu'il avait un bail locatif mais s'il s'avère qu'il est à notre adresse que faire....

Je me retrouve en plein désarroi face à cette situation.

Merci de vos réponses

Par **nihilscio**, le **14/05/2019** à **00:14**

Bonjour,

[citation]Mon voisin possède un cabanon sans servitude, tous les accès menant à son bien passe par des propriétés dont la notre depuis plusieurs années nous lui disons de régulariser

la situation en vain... Il fait l'homme à l'esprit léger.[/citation]Régulariser comment ? Que voulez-vous dire ?

[citation]Depuis peu il loue son cabanon à une famille avec des enfants mais je me suis aperçu que sur leur boîte au lettre installé par le propriétaire du cabanon il figurait notre adresse. [/citation]Où est le problème ?

Par **Cyncyn**, le **14/05/2019** à **00:28**

Le cabanon est sans accès il devrait demander un accès en mairie au cadastre il passe en plein milieu de notre jardin en voiture pour accéder à son cabanon nous habitons dans une maison de campagne accolé de vignes,ou par ceux des propriétaires voisins

Et je pense qu'il y a problème car il utilise notre adresse. Toutes les démarches administratives du couple vont être faite avec mon adresse du coup... Voici pourquoi je me pose des questions merci

Quand il vont se déclarer aux impôts avec mon adresse que va t'il se passer?? Je n'ai pas envie d'avoir de problème car avec un peu de chance il loue illégalement, en utilisant notre adresse donc je nage dans le flou le plus total. Merci

Par **Tisuisse**, le **14/05/2019** à **08:01**

Bonjour,

Une chose m'étonne ? Qui est propriétaire du terrain où se trouve ce cabanon ?

Voyez la mairie pour savoir si ce cabanon est conforme à la réglementation pour la location, les problèmes de servitude et de droit de passage, etc.

Par contre, rien n'interdit que, à la même adresse, figurent plusieurs habitations, c'est le cas des immeubles à pluralités de logements.

Par **Cyncyn**, le **14/05/2019** à **09:53**

Bonjour merci de répondre à mes interrogations le propriétaire du cabanon n'habite pas sur place il se servait de son cabanon comme jardin d'été maintenant c'est une résidence principale pour la famille et les enfants qui y sont. Nous nous sommes propriétaire de la maison et des vignes y attenant. Après oui deux adresses sont possibles sur un même lieu je suis d'accord mais là il y a deux boîtes aux lettres à plusieurs km d'écart avec la même adresse (pour la leur écrire avec un simple marqueur) et il commence déjà à recevoir du courrier à moi et inversement voila pourquoi toute mes questions cordialement

Par amajuris, le 14/05/2019 à 18:37

bonjour,

qu'il y ait la même adresse et 2 boîtes à lettres, cela peut arriver, mais ce qui importe c'est le nom mentionné sur la boîte à lettres.

le préposé ne devrait déposer le courrier ou votre nom n'est pas mentionné et inversement.

vous devez faire une réclamation auprès de la poste.

salutations